

## Fiche

**Au collège, la sécurité est un droit : la sécurité des personnes est, en effet, inscrite dans les droits de l'Homme. Contre quels risques la sécurité au collège doit-elle être garantie ? Quelles mesures doit-on prendre au quotidien et en cas d'urgence ?**

### I. Les risques

- Au collège, l'équipe éducative, en particulier le chef de l'établissement (le principal), est responsable des élèves le temps qu'ils lui sont confiés. Cela signifie notamment qu'elle doit assurer leur sécurité contre l'ensemble des risques auxquels ils sont exposés.
- On pense d'abord au risque des **violences** entre élèves (sous toutes leurs formes, y compris les violences physiques comme le racket, certains jeux dangereux comme le " jeu du foulard " ou morales comme les manifestations de racisme et d'antisémitisme), mais il ne faut pas non plus oublier les risques d'**accident** ou de **sinistre** frappant le bâtiment lui-même. Ces risques existent comme partout ailleurs, mais ils sont d'une importance particulière au collège car :
  - on y pratique des activités potentiellement dangereuses (manipulations de produits lors des cours de sciences ou utilisation de certains équipements sportifs) ;
  - les jeunes adoptent volontiers une conduite de prise de risques ;
  - les sinistres graves, comme les incendies, sont d'autant plus dangereux que le collège héberge un public nombreux, qu'il faut évacuer rapidement, entièrement et sans panique.

### II. La sécurité au quotidien

- Le règlement intérieur fait, en principe, mention des mesures qui garantissent tous les jours la sécurité au collège :
  - interdiction de toute violence et **sanctions** si cette interdiction n'est pas respectée ;
  - interdiction d'introduire dans l'établissement des objets dangereux (armes, produits inflammables, etc.) ;
  - **consignes de sécurité** pour prévenir les accidents et les sinistres.

La **surveillance** assurée en classe par les professeurs et hors de la classe par la vie scolaire doit prévenir les violences. La présence de structures à l'écoute des difficultés personnelles des élèves (équipe médico-sociale) est aussi une mesure de prévention de la violence, qui est souvent l'expression d'un mal-être chez les jeunes. Mais lorsque cette forme de prévention ne suffit pas, la seule protection est la certitude que la violence ne restera pas impunie. La meilleure arme contre la violence est donc la volonté des victimes de **briser la " loi du silence "** et de dénoncer les faits, même si aucun adulte n'a pu en être témoin et même s'ils se sont produits hors du collège.

- Aujourd'hui, la prévention de la violence continue de reposer avant tout sur le travail d'équipe des adultes et la certitude de la sanction. On parle régulièrement d'introduire, en France, des mesures plus sévères comme une présence policière permanente dans les établissements les plus sensibles. Le travail en commun entre établissements scolaires, police et justice a déjà été renforcé : les établissements les plus concernés par les problèmes de violence ont un " correspondant " attitré dans les commissariats de police.
- Les consignes de sécurité sont clairement définies pour toutes les situations au collège : consignes pour les exercices en EPS, pour les manipulations en sciences, consignes réglementant la circulation des élèves (pas de stationnement dans les couloirs en l'absence d'un adulte, regroupement des élèves pour monter en classe, obligation d'être accompagné pour sortir de classe pendant un cours, etc.). Ces **contraintes**, souvent perçues comme une gêne par les élèves, sont pourtant établies en grande partie dans leur propre intérêt.

### III. Les situations d'urgence

- Le propre de la situation d'urgence est d'exiger une réponse rapide et précise : un élève blessé ou gravement malade est dirigé sans délai vers un service médical ; en cas d'incendie, l'évacuation des locaux doit être immédiate. Les évacuations ne peuvent être organisées au dernier moment : il faut que chacun sache déjà, dès que l'alarme est donnée, ce qu'il a à faire. Les **exercices d'évacuation** sont donc particulièrement importants ; ils sont, en principe, organisés chaque trimestre dans les établissements. Les différents dispositifs de sécurité sont également fondamentaux : système d'alarme, portes coupe-feu, extincteurs, etc. Ainsi, les détériorer ou les faire fonctionner par jeu, c'est mettre en danger la sécurité de tous.